

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_22
id. 6648

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

CONSTRUCTION DU GYMNASE DU COLLÈGE DE VERDUN-SUR-GARONNE

À l'occasion de la décision modificative du 21 octobre 2020, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 2,75 millions d'euros, avec 200 000 € de crédits de paiement, en vue de la construction du gymnase du collège à Verdun-sur-Garonne.

L'estimation du programme de travaux avait été définie avec pour référence celui du gymnase du collège Azâna à Montauban avec une toiture textile.

Le 27 octobre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 de 610 000 € pour la porter à 3 360 000 € afin de doter le gymnase d'une toiture en dur et ainsi ratifié les crédits de paiement correspondants.

L'utilisation de ce futur gymnase est prévue d'être mutualisée avec la commune de Verdun-sur-Garonne. Cette dernière a précisé ses besoins : le projet sera constitué d'un gymnase de sports collectifs (44 mètres x 24 mètres) avec des vestiaires et un local de stockage, ainsi que d'une salle de jeux tranquilles d'une surface de 600 m² (30 mètres x 20 mètres).

Le Département sera maître d'ouvrage de l'opération. Cette maîtrise d'ouvrage sera confiée par contrat de prestations intégrées à la Société publique locale ARAC Occitanie.

D'ores et déjà, le Département a lancé une étude pour définir le programme détaillé du projet, en concertation avec la commune et les associations sportives utilisatrices.

L'opération est estimée à 4 788 000 € TTC, décomposée comme suit :

- gymnase de sports collectifs : 3 360 000 €
- salle de jeux tranquilles : 1 200 000 €
- honoraires ARAC (5 %) : 228 000 €

S'agissant du calendrier, les grandes étapes de ce projet sont déclinées ci-dessous :

- lancement du concours de maîtrise d'œuvre : fin 2022
- notification de l'équipe de maîtrise d'œuvre : octobre 2023
- consultation des entreprises : mai 2024
- début des travaux : septembre 2024
- fin des travaux : septembre 2025

L'autorisation de programme de 2021 doit être augmentée de 1 428 000 € pour être portée à 4 788 000 €.

Conformément à la politique départementale d'investissement dans les installations sportives, la commune de Verdun-sur-Garonne financera 50 % de la dépense hors TVA et hors honoraires des contrats de prestations et de mandat confiés à la SPL ARAC, soit 1 900 000 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Valide le projet de construction du gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, tel que présenté supra ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme au titre de l'année 2021 de 1 428 000 € ;
- Ratifie les crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 640 000 € portant ainsi le montant des crédits de paiement à 4 000 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL